



**Extrait du registre des délibérations**

**du bureau syndical**  
**Séance du 6 mai 2022**  
**Délibération n° B2022-12**

**Proposition pour Ouest Charge**  
**« Opération badges gratuits »**

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de votants : 11

Le six mai deux mille vingt deux, à dix heures, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 29 avril 2022 s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

**Etaient présents :**

- Collège Aber/Iroise
  - Antoine COROLLEUR, reçu pouvoir de Pierrot BELLEGUIC et de François HAMON
- Collège Quimper Fousnant
  - Hervé HERRY
  - Thomas FEREC
- Collège Quimperlé/Concarneau
  - Jacques RANNOU
  - Marie-José TOULLEC
- Collège Cap Sizun/Douarnenez
  - René SOUBEN
- Collège Crozon/Châteaulin
  - Xavier BOREL
- Collège Landerneau/Lesneven
  - Jean-Yves QUERE
- Collège des EPCI
  - Pascal KERBOUL
- **Services du SDEF** : Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique
- **Excusés** : Pierrot BELLEGUIC, François HAMON, Marie-Claire HENAFF, Stéphane LE DOARE.

## **Proposition pour Ouest Charge « opération badges gratuits »**

Jacques MONFORT, Directeur, rappelle que depuis l'année dernière, le SDEF réalise l'opération Badge Ouest Charge gratuit pour les acquéreurs de véhicules électriques. Pour cela, nous avons démarché les concessions vendant des véhicules électriques en distribuant des badges et de la documentation. Cette démarche a été bien accueillie par les concessionnaires.

Il est proposé la même action de promotion par la distribution d'un badge gratuit aux clients souscrivant à un crédit auto ou une assurance pour un véhicule électrique. Cela permettrait de toucher directement l'acquéreur du véhicule.

Les banques ou assurances pourraient éventuellement payer une partie du badge (par exemple 50% soit 5€).

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve cette proposition.

**Pour extrait conforme au registre**

**Antoine COROLLEUR, Président du SDEF**